



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'abris agricoles avec couverture photovoltaïque et filets sur un élevage de faisans existant sur le territoire de la commune de Saint-Etienne-sous-Barbuise (10)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

UNITE

Raison sociale

UNITE

N° SIRET

33234670900113

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Maureau

Prénom(s)

Stephane

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'abris agricoles avec couverture photovoltaïque et filets sur un élevage de faisans existant sur la commune de Saint-Etienne-sous-Barbuise, dans l'Aube, d'une emprise cadastrale de 20 ha. Aucune extension ou modification de l'existant n'est prévu. Les bâtiments resteront en place et des abris agricoles seront installés sur le parcours des faisans. Le projet prévoit l'installation de 14 rangées de structures espacées de 48,8 à 62,5 mètres et qui auront une emprise au sol de 39 648 m². La puissance totale installée sera de 9,5 MWc, soit à terme l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'environ 4020 habitants. Pour le bon fonctionnement de la centrale, 1 poste de livraison et 2 postes de transformation seront implantés à proximité des abris. Le poste de livraison aura une emprise maximale au sol de 36 m² et les postes de transformation auront une emprise maximale au sol de 30 m² chacun. Une réserve incendie de 60m³ sera implantée sur site ainsi qu'un conteneur stockage de matériel de maintenance d'une emprise au sol maximale de 36 m².

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à de nombreux objectifs : 1) Créer des zones d'ombrages complémentaires afin d'améliorer le confort des faisans notamment en créant des zones abritées des intempéries climatiques comme les orages ou les fortes chaleurs. 2) Faciliter la mobilité des faisans pour une meilleure répartition des déjections, ce qui réduira les risques microbiens liés à ces dernières. 3) Améliorer la bioécurité de l'élevage en limitant les interactions avec la faune sauvage et les oiseaux migrateurs notamment en permettant de positionner les mangeoires et abreuvoirs à couvert. 4) Pérenniser l'activité des éleveurs en leur apportant un complément de rémunération. 5) Produire de l'électricité locale, durable, verte et décarbonée. La totalité de la production sera injectée sur le réseau public d'électricité. La vente de l'électricité produite permettra le financement integral du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le type de structure envisagé s'adapte au terrain qui n'aura pas besoin d'être nivelé. Les eaux pluviales seront traitées naturellement et ainsi leur écoulement restera inchangé. Le projet n'imperméabilisera pas le sol, toutefois une étude de sol sera réalisée avant chantier pour s'assurer de la nature du sol. Les structures préalablement assemblées en usine seront montées sur site. Afin de ne pas perturber l'activité de l'élevage, les périodes de chantiers seront définies en concertation avec les exploitants. Le mode de construction présente peu de nuisance, néanmoins les horaires de chantiers seront définies avec les riverains pour ne pas provoquer de nuisances sonores. Il s'agit de structures légères montées grâce à de petits engins de levage répondant aux normes en vigueur et régulièrement entretenus. Il n'y aura pas de travaux les jours fériés et les week-end. Un tri sélectif sera mis en place sur le chantier pour une bonne gestion des déchets de constructions. Ces derniers seront évacués régulièrement vers un centre dédié. La phase de travaux s'étendra sur une durée de 6 à 8 mois en fonction des conditions météorologiques. L'étude de sol, qui interviendra après l'acceptation du permis de construire, nous permettra de définir la méthode de fixation dans le sol des abris.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les abris photovoltaïques offrent aux exploitants un outil de travail moderne, durable et plus sûr, garantissant des conditions d'élevages et un confort animal améliorés. L'espacement de 48,8 à 62,5 m prévu entre chaque structure permettra aux exploitants de maintenir en place une végétation herbacée. En phase d'exploitation, l'installation nécessitera environ une visite de maintenance par mois, et à chaque fois que de besoin en cas d'événement exceptionnel. Le site sera équipé d'un système de télégestion qui permettra le suivi à distance en temps réel de la production. Le site sera équipé de caméras de protection. Un bail emphytéotique sera conclu entre la société UNITE et le propriétaire du terrain, monsieur Millet, à l'obtention des autorisations d'exploiter. En fin d'exploitation, la centrale photovoltaïque sera démantelée, les panneaux solaires seront récupérés et recyclés selon la réglementation en vigueur.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au titre du code de l'urbanisme, le projet d'abris agricoles avec couverture photovoltaïque, sera soumis à un permis de construire selon l'article R-421-1 du code de l'urbanisme. Les panneaux seront installés sur des structures neuves.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface des abris photovoltaïques projetée au sol Surface cloturée	(39 648, m ²) (19,70, ha)
Emprise totale des postes de transformation/livraison Emprise au sol	(96, m ²) (36, m ²) (2,5, m)
du bâtiment de stockage de matériel Hauteur au point bas des ombrières Hauteur du point haut des ombrières	(5,79 à 6,19, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/ Et voir annexe 1 facultative
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	https://sig.reseau-zones-humides.org/
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les seuls travaux de terrassement concernent les locaux techniques
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	cf. annexe 1 facultative
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque de remontée de nappe d'après géorisque : "Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE"
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Pendant la phase chantier : livraison des structures, des panneaux photovoltaïques et du câblage nécessaire au raccordement électrique.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	A l'exception de la phase chantier
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	A l'exception de la phase chantier
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet ne se trouve pas dans le périmètre de protection d'un site classé. Les protections paysagères existantes seront conservées et des mesures d'insertion paysagères seront mises en place pour limiter l'impact visuel du projet avec les habitations susceptibles d'être impactées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un pre-diagnostic écologique a été mené par le bureau d'étude Calidris (cf. annexe 1 facultative) : des recherches bibliographiques et un passage d'inventaire ont été réalisés afin d'identifier les différents enjeux potentiels du site. Ce pre-diagnostic relève la présence d'un enjeu fort au niveau du petit boisement à l'extérieur de la zone d'implantation potentielle (à l'est). Les autres enjeux sont modérés ou faibles. Concernant l'avifaune et les insectes qui ont pu être recensés sur site, il faut noter que pour un nombre très important d'espèces, leur présence est liée aux activités d'élevage. En effet, le nourrissage des faisans et perdrix par la distribution de mélanges grainiers favorise la présence des espèces granivores ou omnivores (Moineau domestique, Tourterelle des bois, Pigeon ramier) profitant de la nourriture fournie aux oiseaux d'élevage. La

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Dans l'objectif d'éviter des impacts en phase travaux et exploitation, plusieurs mesures peuvent être mises en place (cf. annexe 1 facultative) : - Adaptation des travaux au calendrier biologique de la faune, c'est-à-dire que le lancement de la phase travaux se fera en-dehors de la période de reproduction avec aucune discontinuité entre les différentes phases du chantier. Aucune intervention n'aura lieu de nuit afin d'éviter la pollution lumineuse et donc le dérangement des espèces ; - Mise en place d'une gestion écologique du site : utilisation des produits phytosanitaires encadrés ; - Passage d'un écologue en amont du début des travaux afin de vérifier l'absence d'espèces de faune à enjeu en reproduction ; - Évitement des éléments arbores du site : aucuns travaux d'abattage ou d'arrachage n'aura lieu afin de conserver les habitats d'espèces actuels.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se trouve sur un site d'élevage existant depuis plus de 30 ans. L'exploitation a reçu toutes les autorisations administratives nécessaires à son fonctionnement. Ce projet a pour ambition d'améliorer les conditions d'élevage et le bien-être animal en offrant la possibilité aux faisans d'accéder à un espace extérieur sécurisé. Ce projet n'augmentera pas les risques sur l'environnement. En effet, le projet intègre et prend en compte les différents risques. Il se situe en dehors de toutes les zones soumises à des aléas et en dehors de toutes les zones classées ou protégées. Le chantier respectera une charte de chantier verte et n'entraînera pas de pollution. Il n'a pas d'impact sur les masses d'eau, pas d'affouillements et pas de pollution des eaux souterraines.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Maureau

Prénom **Stephane**

Qualité du signataire Directeur general

À Paris

Fait le 23-05-2025

Signature du (des) demandeur(s)